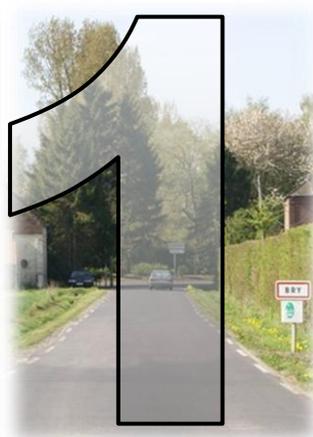
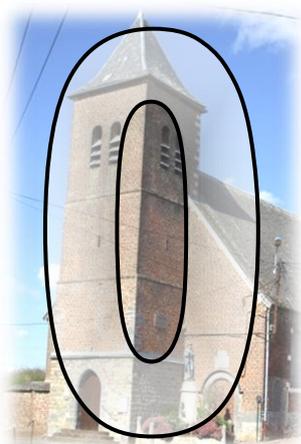


Bry



Le mot du Maire

Chers Bryessois,

Je vous présente, ainsi que toute l'équipe municipale, mes meilleurs vœux de santé, joie, bonheur et réussite dans tous vos projets pour cette nouvelle année.

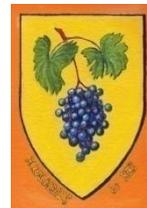
Nous quittons 2018 sans beaucoup de regrets, année qui a à nouveau comporté son lot chagrins et de difficultés au niveau national et international. Mais cela n'entame pas notre dynamisme, ni la mise en œuvre de nos projets, pour permettre au village de toujours évoluer positivement et d'y cultiver une certaine qualité de vie.

Puissions-nous rester attentifs les uns aux autres, pour maintenir l'entraide et la cohésion entre nous, et qu'il fasse toujours bon vivre à Bry.

Le maire, Daniel ZIMMERMANN



La cérémonie des vœux



Cette année, la cérémonie des vœux a eu lieu plus tôt dans l'année, le 12 janvier 2019, et nous avons eu le plaisir d'y recevoir un nombre plus conséquent de participants.

Monsieur le Maire a accueilli et remercié les personnalités présentes : monsieur Ghislain CAMBIER, président de la CCPM et maire de Potelle, madame Danièle DRUESNES, vice-présidente en charge de la protection et de la mise en valeur de l'environnement et maire de Bellignies, les maires de Eth, Wargnies-le-Grand et Wargnies-le-Petit, les adjoints et conseillers des communes de la CCPM, et les représentants de la gendarmerie de Le Quesnoy et des associations de Bry.

Monsieur le Maire a ensuite présenté ses meilleurs vœux à toute l'assemblée avant d'évoquer les événements malheureux de 2018, en particulier, à notre échelle locale, les précipitations des mois de mai et juin, phénomène climatique qui a durement impacté les communes voisines et face auquel nous ne sommes pas non plus à l'abri. Cet épisode, après que les communes aient saisi l'Etat pour déclarer la situation de catastrophe naturelle, a débouché sur une action auprès de la CCPM, qui a réuni tous les acteurs concernés et a conclu un accord dans le cadre des activités du Parc Naturel Régional pour le lancement d'une étude sur les bassins versants des secteurs en péril.

Le financement de cette étude sera pris en charge par la CCPM, les travaux restant à la charge des communes seront déduits des subventions éventuelles.

Il a ensuite remercié les associations bryessoises, dont les bénévoles essaient avec tout leur cœur et armés d'enthousiasme d'animer au fil des mois la vie du village, malgré la raréfaction des nouvelles recrues. Il a également remercié les employés municipaux, qui effectuent un travail quotidien dans des conditions parfois difficiles.



Un merci tout particulier a été adressé à Sandrine SPATOLA, notre secrétaire de mairie, pour son dévouement au service de la population, son sérieux et son professionnalisme dans le traitement de tous les dossiers. Sandrine, qu'il faudra cependant remplacer très prochainement puisqu'elle attend un heureux événement.

Les entretiens avec les suppléantes éventuelles le temps de son congé maternité sont en cours.

Enfin monsieur le Maire a remercié les conseillers municipaux, et madame Christiane DELVAUX, architecte et paysagiste, qui veille à la bonne tenue de tous nos dossiers d'aménagements et de travaux, ainsi que les agents de la CCPM qui apportent leur aide à notre petite commune, contribuant à faire en sorte que notre territoire continue vaillamment son chemin, petit poucet au milieu des grandes agglomérations mais avec ses atouts indéniables.

Après avoir passé la parole aux adjoints pour un petit récapitulatif des finances, des travaux et des habitants en 2018, monsieur le Maire a rappelé l'importance des comportements civiques pour chacun, avant d'inviter l'ensemble des participants au traditionnel verre de l'Amitié, moment d'échanges joyeux et convivial.



Enfants scolarisés



Maternelle et primaire :

46 enfants sont scolarisés en primaire et maternelle dans les communes voisines (principalement à Sebourg, Wagnies-le-Grand et Wagnies-le-Petit). Une participation financière au fonctionnement des écoles est demandée à la commune pour chaque enfant.

Collège :

- 3 élèves ont reçu une calculatrice pour la rentrée en 6^{ème}
- Les enfants qui rentreront en 6^{ème} en septembre 2019 doivent le signaler en mairie avant le 15 juillet.



Travaux

L'espace partagé:

Il y a un an vous découvriez le projet d'aménagement des terrains situés dans la continuité de la place du Vignoble (l'ancien terrain de foot). Ce dossier a été pensé en intégrant les trois notions de sport, d'environnement et de partage. Il porte pour le moment le nom d'espace partagé, ce qui pourra évoluer par la suite.

En 2018 nous avons finalisé le dossier papier, sollicité des subventions qui ont été accordées, et l'appel d'offre a été conclu il y a quelques semaines.

Nous espérons que les travaux commenceront en février par la plantation d'un verger. Nous avons respecté les préconisations du Parc Naturel de l'Avesnois en privilégiant la biodiversité par la plantation d'anciennes variétés et d'essences locales, et la plantation de haies d'aubépines.

Viendront ensuite les travaux de rénovation du chemin des haies, et la réalisation d'un espace ludique, avec entre autres un terrain de pétanque, un terrain de mini-foot, un parc de jeux pour les plus petits, un labyrinthe végétal et un parcours santé.

C'est un projet d'importance, et destiné à favoriser le lien entre les habitants et le bien-vivre à Bry. Le plan de ce futur espace partagé est consultable en mairie et sur la place du Vignoble, n'hésitez pas à venir le consulter, pour que vous puissiez l'imaginer, et vous y projeter.

Les autres travaux :

✿ L'éclairage de la salle des fêtes a été renouvelé : ce sont des leds, plus économiques, qui ont remplacé les anciennes ampoules. La municipalité a bénéficié pour cela d'une subvention, puisque Bry fait désormais partie des municipalités qui ont adhéré au SIRPP (Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public).

✿ Le chantier des trottoirs de la route de Wargnies-le-Grand prévu et finalisé en 2018 démarrera très prochainement.

L'année 2018 a été moins riche en réalisations que l'année 2017, car ce fut surtout une année de préparation des dossiers et des demandes de subventions pour les futurs travaux.

Les agents techniques :

La municipalité remercie et félicite madame Edith VANOPLYNUS et monsieur Jean-Marie EGOT pour leur travail et leur disponibilité. Ils veillent à garder les matériels et bâtiments communaux en bon état ainsi qu'à la propreté du village, malgré les difficultés rencontrées du fait de l'interdiction de l'utilisation des herbicides depuis deux ans.

Il est d'ailleurs important que chacun se responsabilise vis-à-vis de l'espace face à son habitation en enlevant sans tarder les quelques herbes qui peuvent pousser au printemps, car les produits de bio contrôle autorisés en pulvérisation, s'ils sont moins nocifs pour la santé et pour l'environnement, ont une efficacité limitée sur les mauvaises herbes et n'ont aucun pouvoir sur les racines. Chacun est donc invité à participer à conserver l'aspect soigné du village.

La communauté de Communes du Pays de Mormal

Le projet du PLUi

Le PLUi a été élaboré dans le souci d'une harmonie de territoire. Les cartes ont été repensées et ne s'arrêtent plus aux limites de notre seule commune, comme c'était auparavant le cas : les aménagements prennent désormais en compte les villages et bourgs voisins.

La municipalité est très impliquée dans cette démarche, depuis son commencement, et vos représentants participent à tous les groupes de travail pour co-construire ce PLUi, groupes de travail dont l'organisation et l'animation des réunions se font sous la houlette de Sébastien DELCROIX, du service urbanisme de la CCPM, que la municipalité remercie pour la qualité du travail réalisé.

Il est bien sûr plus complexe de construire un projet à l'échelle d'une intercommunalité, et les contraintes et enjeux sont plus grands que ceux d'une seule et même commune. Mais cette échelle est également plus pertinente.

Le PLUi arrive maintenant dans sa phase finale d'élaboration, et la qualité d'ensemble du travail effectué se trouvera dans ses détails : la commune est d'ailleurs mandatée par le service urbanisme de la CCPM et le bureau d'étude pour faire une relecture attentive de ce PLUi. Des propositions de corrections et des remarques ont encore été faites il y a peu, basées sur les expériences de chacun et leur connaissance du terrain.

Certaines de ces remarques sont d'ordre intercommunal, et d'autres sont bien spécifiques à notre village de Bry. Elles seront transmises au responsable du service urbanisme de la CCPM qui supervise le projet, et la municipalité veillera à ce qu'elles soient bien prises en compte dans le projet global.

Nous espérons être en mesure de vous présenter le PLUi pour la fin de cette année, lors de la période d'enquête publique où chacun pourra s'exprimer et éventuellement solliciter des modifications.

Les projets en phase de concrétisation :

La CCPM, créée en janvier 2014, est désormais sur de bons rails. Un certain nombre de projets actés depuis 2 ou 3 ans et plus sont désormais dans leur phase de concrétisation.

Par exemple :

- La véloroute de Mormal, inaugurée à Maresches au mois de novembre. C'est un itinéraire cyclable d'intérêt national long de 27 kilomètres. Elle permet une liaison régionale nord-sud et reliera une fois terminée les territoires régionaux du Valenciennois et du Val de Sambre. Une fois achevée, elle traversera les communes de Maresches, Villers-Pol, Orsinval, Le Quesnoy, Potelle, Villereau, Jolimetz et Locquignol.
- La mise en place d'un vaste plan d'aides sous toutes ses formes pour le mieux-vivre des aînés.
- Un plan d'aide aux petites et moyennes entreprises et aux commerces.
- Le succès grandissant de l'action jeunesse, avec la mise en place des différents accueils RAM (Relais Assistants Maternels).

Les encombrants

La Communauté de Communes n'organisant plus le ramassage des encombrants, les habitants qui souhaitent se débarrasser de leurs déchets volumineux sont tenus de les emporter à la **déchetterie de le Quesnoy**.

Vous pouvez aussi vous inscrire au ramassage sur inscription téléphonique, en appelant « **Allo Encombrants** », au 03 27 45 89 42 (8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00). Une opératrice vous demandera le détail des déchets à évacuer et vous conseillera. Elle vous donnera une date de passage et un numéro d'inscription. (Les foyers non inscrits ne seront pas collectés).

Pour aider ceux pour qui il n'est pas possible de se déplacer directement, la commune propose de les faire enlever (**sur demande préalable au secrétariat de la mairie**, et dans la limite de 1m³) par Jean-Marie EGOT, l'employé municipal. Cependant, vous devrez **au préalable** posséder un badge personnel d'accès à la déchetterie, badge qui sera utilisé pour déposer vos déchets verts (la commune est elle aussi limitée à 2m³ de dépôt par semaine et par conséquent, elle ne peut utiliser le badge municipal pour évacuer les déchets verts des particuliers).

Demande et retrait du badge d'accès déchetterie

Pour rappel : pour faciliter l'accès et améliorer la qualité du service, la Communauté de Communes du Pays de Mormal a informatisé les 4 déchetteries de son territoire (Bavay, Landrecies, Le Quesnoy et Poix du Nord). Les usagers doivent désormais disposer d'un badge pour accéder à celles-ci (1 m³ maximum par jour, pour un total maximum de 2m³ par semaine). Le formulaire d'inscription (disponible en mairie ou téléchargeable sur le site de la CCPM) doit être complété et rendu avec les pièces justificatives dans votre déchetterie habituelle.

A noter : à partir de janvier 2018, tout badge devant être réédité (détérioré, volé ou perdu) sera facturé 10.00€.

Les finances

Pour l'année 2018, on constate qu'il y a eu peu de dépenses, pour une nette augmentation des recettes en investissement.

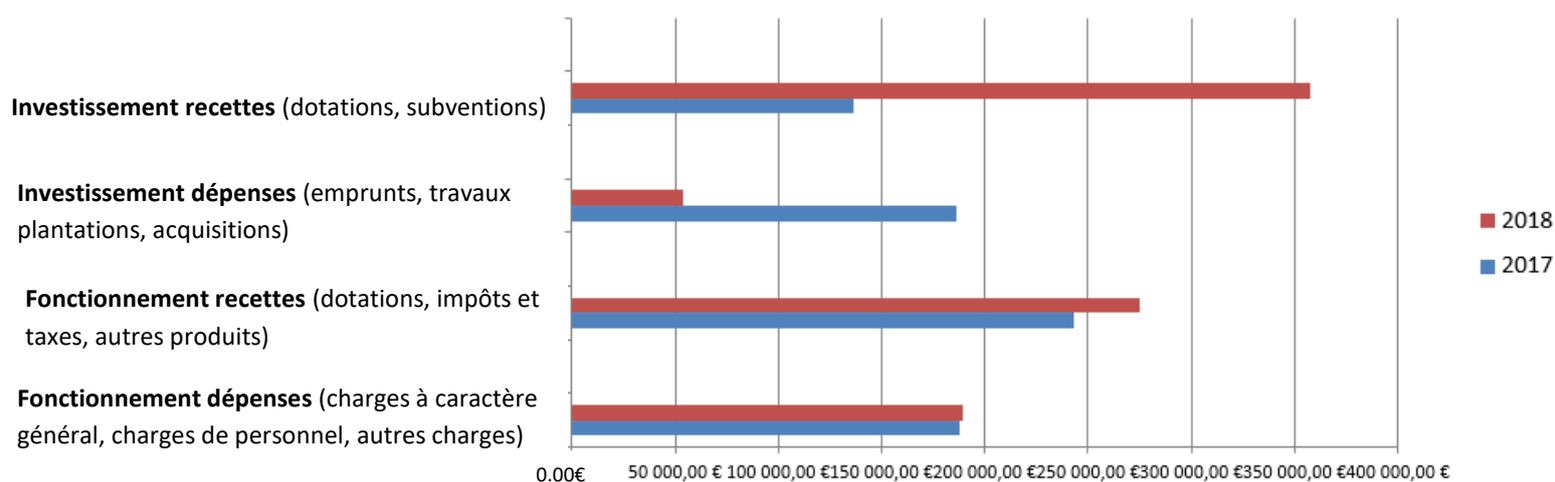
Cette augmentation des recettes est due à un report de recettes de fonctionnement dans la section investissement, dans la perspective de financer l'Espace Partagé et les trottoirs de la route de Wagnies-le-Grand, ainsi qu'à l'obtention de certaines subventions.

Le peu de dépenses résulte lui d'un certain nombre de factures en attente (toujours concernant les trottoirs de la route de Wagnies-le-Grand et le projet Espace Partagé), qui ne sont pas encore arrivées et qui n'ont donc pas encore été réglées, mais qui ont été prévues dans le budget. Leur règlement interviendra maintenant très prochainement.

Depuis 10 années consécutives nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition communaux, et nous poursuivrons cet effort tant que cela nous le sera possible.



FINANCES		
Chapitres	Montants en €	
	2017	2018
Fonctionnement Dépense (Charges à caractère général, Charges de personnel, autres charges)	187 475,01 €	189 305,74 €
Fonctionnement Recette (Dotations, impôts et taxes, autres produits)	242 832,59 €	275 072,55 €
Investissement Dépense (Emprunts, travaux, plantations, acquisitions)	186 269,61 €	54 234,40 €
Investissement Recette (Dotations, Subventions)	136 518,03 €	357 317,19 €



Concernant la commune

Le 15 juillet 2018

1998-2018. Après 20 ans, ils ont « ramené la coupe à la maison ». Les Français étaient à nouveau champions du monde. Après la victoire en demi-finale, la municipalité a organisé « au débotté » la retransmission du match de la finale dans la salle des fêtes. Une centaine de personnes étaient présentes et ont passé une belle après-midi, avec du stress, de l'exaltation, après-midi qui s'est terminée en apothéose.

Ce fut un moment de fierté partagée, un moment de communion et de joie après de nombreuses après-midi ou soirées où les uns et les autres se retrouvaient pour le sport, le fair play, le beau jeu. Un besoin de se retrouver et un moment rare comme peut le procurer le sport lorsqu'il est partagé.



Noces d'or de Madame et Monsieur Bottmans

Le 15 septembre, nous avons eu le grand plaisir d'accueillir en la toute nouvellement rénovée salle « de l'ancienne école », Marie-Thérèse et Pierre BOTTMANS, qui fêtaient leurs nocés d'or, entourés de leur famille et de leurs nombreux amis. Dans une ambiance chaleureuse et détendue, ils ont renouvelé leur engagement, et la fête a continué ensuite en famille toute la journée.

La municipalité s'est réjouie de pouvoir participer à cette heureuse occasion, et leur adresse ses chaleureuses félicitations !



Commémoration du 11 novembre

2018 a marqué le centenaire de l'armistice qui a mis fin aux combats sanglants de « la Grande Guerre ».

A l'occasion de cet anniversaire exceptionnel, les Bryessois étaient conviés à se réunir autour du monument aux morts. C'est le Président de la République qui a, cette fois-ci, adressé un message pour commémorer la victoire mais aussi célébrer la Paix. Il a rendu hommage et dit notre reconnaissance à ceux qui nous ont défendu et à ceux qui nous défendent encore aujourd'hui, jusqu'au sacrifice de leur vie, en soulignant que ce dramatique épisode de notre histoire nous avait appris la précarité de la Paix, et que le souvenir de cette hécatombe devait nous inciter à être vigilants, pour veiller sur nos démocraties et être dignes du sacrifice de tous ceux qui sont morts pour que nous puissions vivre en peuples libres.



La cérémonie s'est poursuivie avec la lecture d'un extrait de « La Peur », roman autobiographique de Gabriel CHEVALLIER, qui se trouvait dans les Vosges le 11 novembre 1918.

Puis c'est un hommage à toutes les personnes décédées au cours de la guerre 14-18 et dont le nom figure sur le monument aux morts qui a suivi. Quelques recherches préalables ont permis de retracer leur parcours, et nous nous sommes recueillis à l'évocation de leur souvenir, tandis que les enfants présents déposaient un petit photophore aux couleurs de la France au pied du monument pour chacun d'entre eux.



Nous avons ensuite entonné tous ensemble la Marseillaise, et à 11h, les cloches de l'église ont sonné 11 minutes durant, comme le jour de l'Armistice.

Nous avons aussi eu la surprise et le plaisir de recevoir pour la cérémonie la visite d'une famille anglaise, qui avait fait le voyage pour retracer le parcours du régiment KSLI (King's Shropshire Light Infantry), régiment d'infanterie légère britannique auquel appartenait leur aïeul. Les hommes de ce régiment se trouvaient à Bry lorsqu'ils ont appris la signature de l'Armistice, et cette famille était venue se recueillir au pied du monument aux morts.



Nous avons échangé tous ensemble, lors du verre de l'Amitié qui a suivi à la salle des associations, avec l'ensemble des Bryessois présents pour l'occasion, et ce fut un moment chaleureux. Merci à John TIBBATTS et à son épouse, habitants de Bry, qui nous ont servi d'interprètes !

11 novembre 1918 - 11 novembre 2018

Après la proposition du gouvernement en 1926 d'ériger dans chaque commune un monument en hommage aux morts de la guerre, celui de Bry fut inauguré en 1927.

Parmi les douze morts qui figurent sur le monument, nous avons pu reconstituer le parcours de quelques-uns :

- **LECERF Auguste** : né en 1890, incorporé au 11^{ème} cuirassiers à pied.

Tué dans la Marne par une torpille le 26 juillet 1916 à l'âge de 26 ans.

Déclaré mort pour la France par jugement en 1919.

- **VRAND Jean-Baptiste** : né en 1867, fils de Iréné VRAND et de Léonie HOT, journaliers

Incorporé dans le corps militaire des douanes et tué devant Maubeuge le 7 septembre 1914 à l'âge de 47 ans.

- **CARLIER Robert** : né en 1894, fils de Henri CARLIER vétérinaire à Bry et de Marie DELAIGNE, ménagère.

Il fut incorporé au 147^{ème} régiment d'infanterie au bois de la Grurie dans la Marne où il fut tué le 24 décembre 1914 à l'âge de 20 ans. Sa famille et les descendants demeureront longtemps rue du Bois. Il repose au cimetière de Bry dans le caveau de famille.

- **DELATTE Henri Pierre** : né en 1877 fils de Pierre DELATTE et Christoline LOCOGE, journaliers.

Il fut incorporé au 4^{ème} Territorial d'infanterie. Il est décédé de maladie à Bornig en Allemagne à 39 ans. Son fils Jules Pierre né en 1913 fut reconnu pupille de la nation en 1921

- **DELATTE Victor Louis** : frère du précédent (il semble qu'il y ait une erreur dans les noms gravés)

Né en 1887, il avait épousé Aline DEBIÈVE. Il fut incorporé au 291^{ème} régiment d'infanterie. Il fut tué à Fleury dans la Meuse en 1916 à l'âge de 29 ans et déclaré officiellement mort pour la France par jugement en 1920. Son fils Paul Louis né en 1913 est devenu pupille de la nation en 1921.

- **LAMBOTTE Hubert** : né en 1893 fils de Eugène LAMBOTTE, ajusteur, et de Marie Léonie GUILLOT.

Ils étaient domiciliés rue de Wargnies le Grand, dans une maison aujourd'hui détruite. Il fut incorporé au 147^{ème} régiment d'infanterie. Il est décédé à l'hôpital de Trèves en Allemagne des suites de ses blessures en octobre 1914 à 21ans.

- **LOCK Henri** : né en 1883.

Il fut incorporé au 273^{ème} régiment d'infanterie.

Mort à Villers aux érables dans la Somme en septembre 1916.

- **REMY Léon** : né en 1883, cultivateur, fils de François RÉMY et Victoire GUMEZ.

Il avait épousé Estelle GUMEZ que plusieurs d'entre nous ont bien connue ainsi que sa petite épicerie 2 rue de l'Eglise. Il fut incorporé au 1^{er} régiment d'infanterie à pied et il est décédé en captivité à l'hôpital de Bornig en Allemagne le 26 novembre 1918 à l'âge de 35 ans.

Son fils Marius né en 1913 a été reconnu pupille de la nation en 1921. Toute la famille continua à demeurer à Bry.

- **SOTTIAUX Ernest** : nous n'avons pu recueillir aucun renseignement.

VICTIMES CIVILES :

- **TAQUET Angèle et JUPIN Jeanne** : la mère et la fille.

Domiciliées rue de Roisin. Toutes deux décédées le 6 novembre 1918. Il semblerait qu'elles aient été tuées par un obus alors qu'elles étaient réfugiées dans la cave de La Houlette.

Le SIRPP et le CEP

La facture énergétique liée au patrimoine public représente au fil des années une charge de plus en plus lourde, pour les collectivités. Aussi, avec le soutien de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et de la Région, la Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public (SIRPP) a été proposée aux territoires qui le souhaitent. Il s'agit d'un accompagnement personnalisé. Le but est de faire d'importantes économies sur les consommations (et donc sur les factures) énergétiques, et de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre.

Bry a adhéré à ce dispositif, et nous bénéficions d'une aide technique (identification des bâtiments et des équipements pouvant être modifiés, possibilités existantes, etc.) et financière (le Parc Naturel de l'Avesnois a déjà versé une subvention pour la modification de l'éclairage de la salle des fêtes) visant à maîtriser les consommations et les dépenses énergétiques du patrimoine.

Dans la même démarche, un poste de CEP (Conseiller en Energie Partagée) a été créé, afin de personnaliser au plus juste les besoins de chaque commune.



La propreté du village

Vivre dans un cadre de vie de qualité est une chance, et veiller à ce que cette qualité perdure est l'affaire de tous.

Ainsi, les automobilistes qui jettent leurs détritres par les fenêtres le long de nos voies, en particulier aux entrées et sorties du village, ou la personne qui dépose au cimetière toutes les 3 ou 4 semaines des sacs poubelles remplis de cannettes de bière emballées dans du papier, obligeant les employés municipaux non seulement à débarrasser et nettoyer mais à refaire ensuite un tri long et fastidieux, ou encore certains propriétaires de chiens qui les laissent faire leurs déjections sur les trottoirs ou les espaces herbeux, sont priés de s'abstenir.

Les employés municipaux travaillent chaque jour pour garder le village accueillant, mais les manquements au civisme ne sont malheureusement pas rares. Au point que certains en ont pris conscience et s'astreignent au cours de leurs promenades à ramasser les déchets qu'ils trouvent, et la municipalité les remercie et salue leur geste responsable.

Concernant les déjections canines, un rappel a été fait sous forme cordiale le jour de la cérémonie des vœux, mais il est bon de rappeler que la loi est très claire sur ce point: c'est une question de salubrité publique, et les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons.

En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique, et tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.



Fêtes de NOËL

Le samedi 22 décembre, la municipalité avait convié les aînés du village, les présidents d'associations, le personnel municipal et les conseillers au désormais traditionnel goûter-spectacle de Noël.

Une soixantaine de personnes avait répondu à l'invitation et c'est dans une ambiance conviviale que chacun a pu échanger, tout en écoutant le répertoire proposé par l'atelier T, troupe de théâtre chanté de Sebourg.



Ce fut aussi l'occasion de souhaiter à tous un joyeux Noël, tout en remettant les colis de fin d'année.



Pour ceux qui ne pouvaient être présents, monsieur le Maire et quelques conseillers municipaux sont allés déposer les colis le samedi matin, en même temps que la distribution des coquilles de Noël pour les enfants.



La vie associative

Un petit tour d'horizon des associations bryessoises par leurs représentants, en remerciant toutes ces associations pour le dynamisme et l'animation qu'elles apportent à notre village.



CLUB DES MESANGES

Comment ne pas commencer notre compte-rendu annuel sans rendre hommage à Madame Paulette BRONSART, qui fut présidente du club pendant une douzaine d'années, succédant à Madame HORNEZ, la fondatrice, et disparue en ce début 2019. Nos pensées vont à son époux, membre de notre comité ; qu'il soit assuré de notre amitié.

Notons que le club des mésanges a eu le plaisir de voir son nombre d'adhérents cotisants augmenter de plus de 10% en 2018, ceci est encourageant et source de motivation pour nos dirigeants et pour chacun des membres.

Nos activités 2018 ont été soulignées, outre nos rencontres hebdomadaires et mensuelles toujours aussi amicales et conviviales, le jeudi après-midi, par un repas pris en commun au Quesnoy, et source d'une ambiance remarquable d'échanges et d'écoutes mutuelles qui laissera un excellent souvenir aux 27 personnes présentes.

N'hésitez pas à nous rejoindre, par votre présence, vos idées, vos projets ; vous apporterez beaucoup à notre association, en retour nous vous surprendrons par notre écoute, notre amitié, et notre soif de bien vivre (interdiction de dire vieillir, car « on peut toujours s'empêcher de devenir vieux » - Henri Matisse-) ensemble dans nos villages.

Bienvenue à vous tous qui nous rejoindrez le jeudi après-midi en salle des Associations de BRY ou en téléphonant au 06 43 26 65 05.



Le repas de l'association



BREC à Bry au fil de ses manifestations



C'est au sortir de l'hiver et aux prémices du printemps que BREC à Bry entame ses activités avec le nettoyage de la commune courant mars, en lien avec le Conseil Général (fossés, trottoirs). Chaque année ce sont plusieurs dizaines de kilos de déchets qui sont collectés. L'association est fière de contribuer à la propreté du village.

S'ensuit une randonnée de 12 kms environ autour de Bry et de ses environs.

C'est dans la bonne humeur que marcheurs confirmés ou amateurs se donnent rendez-vous chaque mois de mai.

L'occasion de découvrir les beaux paysages champêtres que nous offre l'Avesnois.



Début juin sonne l'heure de la pétanque où chacun a plaisir à se retrouver pour s'affronter en tripléte ou en doublette pour pointer, tirer, plomber...



Notre voyage annuel (mi juin) nous a conduits dans la Province du Hainaut belge pour la visite du superbe Parc Zoologique de Pairi Daiza.



C'est sous une belle journée ensoleillée que les participants au voyage ont pu déambuler dans le parc de 70 hectares divisé en zones thématiques. Beau voyage au travers des Continents !!!





L'association remercie la Municipalité pour sa subvention exceptionnelle qui a permis de proposer un tarif tout à fait raisonnable.

BREC à Bry a clôturé l'année avec son repas annuel où les fervents participants ont pu déguster un couscous royal agrémenté d'animations.

BREC à Bry vous souhaite une excellente année 2019 et vous invite à prendre note de son nouveau calendrier. N'hésitez pas à venir nous rejoindre si vous le souhaitez !



Samedi 15 mars 2019 Nettoyons la nature

Dimanche 19 mai 2019 Randonnée

Samedi 8 juin 2019 Pétanque

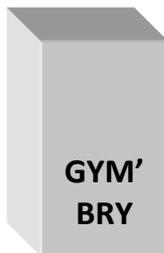
Samedi 22 juin 2019 Voyage

Samedi 12 octobre 2019 Repas

Vous trouverez bien sûr toutes les infos au fur et à mesure dans vos boîtes aux lettres.

Contact : royisabelle67@wanadoo.fr

GYM BRY



L'association accueille cette année une dizaine d'adhérents, qui viennent de Bry, d'Eth et des alentours. Cette activité est accessible à tous, jeunes et moins jeunes !

Venez découvrir une discipline qui respecte chaque personne, pour une détente mentale et musculaire, un développement de la souplesse, de la respiration, de la concentration, la relaxation...



L'association **Gym' Bry** vous invite à les rejoindre
Tous les lundis de 19h00 à 20h00 dans la salle des fêtes.

Avec notre professeur, Nathalie, nous vous accueillons en toute simplicité, dans une ambiance conviviale et chaleureuse.
N'hésitez pas à venir essayer une ou plusieurs séances, il y a juste besoin d'une tenue confortable, d'un plaid et d'une grande serviette éponge.

Pour tous renseignements, contacter Frédérique au 06.79.50.32.20

Les Amis Bryessois

L'association des Amis Bryessois vous présente, ainsi qu'à vos proches, tous ses meilleurs vœux, de santé, de bonheur et de prospérité pour cette nouvelle année 2019.

Traditionnellement, le bulletin municipal nous donne l'occasion de revenir sur les temps forts de nos différentes manifestations de l'année 2018.

Carnaval, 21 février 2018.

Nouveauté !

Pour la première fois, les Amis Bryessois ont proposé aux enfants du village de venir costumés pour fêter Carnaval. Les enfants se sont réunis dans la salle des associations dès 15h00 pour profiter de plusieurs ateliers créatifs accompagnés d'une animation musicale. Ils ont ensuite défilé dans les rues de Bry et l'après-midi s'est achevé par un goûter pour le plaisir de tous les gourmands.



Pâques, le 02 avril 2018. Organisation d'une course aux œufs.

Trente-six enfants ont répondu une nouvelle fois présent à l'appel des cloches garnies et des traditionnels œufs de Pâques. Ils ont pu parcourir le chemin du Moulin et se livrer au plaisir de la chasse aux œufs. Après une bonne marche familiale, enfants et parents se sont retrouvés à la salle des associations du village pour la distribution des chocolats.



1^{er} mai 2018 : fête de la vigne.

En attendant le retour de la soirée irlandaise prévue pour 2019, les Amis Bryessois ont proposé une journée sur le thème « 1968-2018 : sous les pavés la plage ». Après un café gourmand offert par l'association, les volontaires se sont livrés à un rallye pédestre égayé par de multiples énigmes en lien avec les 50 ans de Mai 68. A mi-parcours, Jean-Michel Morille a présenté ses vins des Pays de la Loire, pour le plaisir des sens : car c'est bien connu, « il est absolument interdit d'interdire ». Au menu du repas de midi, une choucroute préparée par les bons soins d'Édouard. Le groupe Feed Back a animé l'après-midi entre blues et rock.



14 juillet 2018. Le cochon grillé traditionnel.

Dans la fièvre d'un début d'été qui devait entrer dans la légende de la planète foot, les Amis Bryessois ont organisé un 14 juillet très coloré, permettant à tous de passer un bon moment de convivialité. La veille déjà, les Amis Bryessois avaient monté les barnums et préparé la farandole de crudités qui allait accompagner la dégustation des jambons. L'après-midi a été égayée par des jeux, notamment le tir au but. L'ambiance était au rendez-vous avec la retransmission de la petite finale de la coupe du monde : Belgique-Angleterre.





19 août 2018 : Brocante.

A nouveau un très bon cru pour la brocante de notre village, forte de ses 120 exposants. Les brocanteurs ont donc été très nombreux et la fréquentation particulièrement importante. Les Amis Bryessois remercient chaleureusement les exposants ainsi que les visiteurs pour le bon déroulement de la journée dans un contexte qui impose toujours des mesures de sécurité particulièrement exigeantes.



31 octobre 2018. Fête d'Halloween.

Dès 15h30, les enfants ont été accueillis dans la salle des associations afin d'y effectuer des activités créatives sur le thème d'Halloween et de creuser de magnifiques potirons. Superbement déguisés, et solidement encadrés par les membres des Amis Bryessois, les enfants ont ensuite parcouru les rues du village en quête des friandises tant attendues. Les courageux marcheurs se sont ensuite restaurés en buvant une soupe bien méritée et préparée comme toujours par Françoise.



09 décembre 2018. Saint-Nicolas.

Pour le plaisir des petits et des grands, Saint-Nicolas est de retour avec son âne ! Les Amis Bryessois ont organisé la venue d'un spectacle de magie intitulé « Le Comte d'Atéf » pour la plus grande joie des enfants. Au nombre de 43 participants, les enfants ont ensuite reçu un cadeau et profité d'une après-midi sympathique.



A vos calendriers ! L'année 2019 sera également animée par plusieurs temps forts. Les Amis Bryessois seront heureux de vous y retrouver. Nous remercions l'ensemble des bénévoles pour leur engagement et leur bonne humeur. Si vous souhaitez nous rejoindre et prendre part à ces bons moments, vous pouvez contacter M. Arnaud Contrain, 11 rue de l'Eglise, 03/27/21/28/81. A bientôt !

- 06 mars 2019 : carnaval. **2^e édition !**
- 23-24 mars 2019, exposition peintures/photographies.
- Course aux œufs, 22 avril 2019.
- 4 mai 2019 : soirée irlandaise.
- 14 juillet 2019 : cochon grillé.
- 18 août 2019 : brocante.
- 31 octobre : Halloween.
- 08 décembre Saint-Nicolas.

Surveillez vos boîtes aux lettres, vous y trouverez régulièrement des bulletins de participation des différentes animations qui vous sont proposées.

Les Amis Bryessois.

Informations diverses

↳ Concernant les questions administratives

☞ Les cartes d'identité ne sont plus délivrées à la mairie

Afin de renforcer la sécurité du processus de délivrance des pièces d'identité, depuis le 13 mars 2017 les cartes nationales d'identités ne sont plus délivrées que dans les communes équipées d'un dispositif de recueil (DR).

Les démarches ont été simplifiées, et il suffit désormais de :

- Faire la pré-demande en ligne (via un ordinateur, une tablette ou un smartphone)
- Créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et saisir son état-civil et son adresse.
- Noter le numéro de pré-demande attribué
- Choisir une mairie équipée de bornes biométriques (les plus proches sont Le Quesnoy, Denain et Vieux-Condé. Liste complète sur le site de la préfecture).
- Réunir les pièces justificatives et se présenter au guichet de la mairie choisie avec le numéro de pré-demande pour y déposer son dossier et procéder à la prise des empreintes digitales (certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente).
- Aller retirer sa carte d'identité dans la mairie où le dossier a été déposé.

Il est toujours possible de se déplacer directement à la mairie dotée de bornes biométriques, mais le délai d'attente peut être plus important.

Pour les personnes non équipées d'internet qui le souhaiteraient, la mairie peut vous aider dans vos démarches.

☞ Pour toute information concernant les démarches administratives :

www.demarches.interieur.gouv.fr

↳ Enquête statistique sur le cadre de vie et la sécurité



L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (Ondrp), réalise du 1^{er} février au 15 avril 2019 une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité en France métropolitaine.

Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant et vous aura prévenu au préalable par lettre, en vous communiquant son nom. Conformément à la loi, les réponses sont strictement confidentielles et ne servent qu'à l'établissement de statistiques.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.



Enquête statistique sur la mobilité des personnes



De la même façon, le Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du Ministère de la transition écologique et solidaire, en partenariat avec l'Insee, réalise d'avril 2018 à avril 2019, une grande enquête statistique sur les déplacements des personnes résidant en France métropolitaine et sur leur usage des moyens de transport collectifs et individuels.

Cette enquête vise à connaître les pratiques de mobilité et les parts des différents modes de transport dans les déplacements des Français. Elle a pour but de décrire les conditions de transport individuel sur tous les territoires : en ville et en banlieue, où la circulation est de plus en plus difficile, mais aussi dans les couronnes périphériques des villes et les campagnes, où les transports collectifs sont souvent plus rares.

Quelques ménages seront sollicités dans notre commune, selon les mêmes modalités que pour l'enquête précédente.



Mutuelle en « offre groupée »

Fin septembre, la mairie a été contactée par la mutuelle Just' pour organiser une réunion d'information. Au cours de cette réunion, suivie par une dizaine de personnes, celle-ci a proposé et présenté une formule de contrats à tarifs préférentiels : c'est « l'offre communale », qui permet à chaque administré s'il le souhaite de bénéficier des garanties avec une adhésion minorée.



Evaluez vos droits aux aides sociales

Sur le site national <https://mes-aides.gouv.fr/>, en moins de 7 minutes, un questionnaire en ligne simple vous permet d'évaluer vos droits (par foyer ou par demandeur) aux aides sociales existantes et vous donne le montant mensuel pour chaque prestation ainsi que l'accès aux démarches.

De nombreuses aides sont possibles, en lien avec différents organismes.
Quelques exemples :

Allocations familiales
Complément familial
Allocation de soutien familial
Prestation d'accueil du jeune enfant-Allocation de base
Revenu de solidarité active
Aides au logement
Prime d'activité
Allocation aux adultes handicapés.



Allocation de solidarité spécifique



Aide au paiement d'une complémentaire santé
Allocation supplémentaire d'invalidité
Couverture maladie universelle complémentaire



Allocation de solidarité aux personnes âgées



Bourse de collège
Bourse de lycée



Allocation personnalisée d'autonomie

Les conseils départementaux

➡ Pour les personnes de 60 ans et plus : **LE CLIC du Plateau de Mormal**

des solutions pour mieux vieillir chez soi

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination pour la prise en charge médico-sociale de la personne de 60 ans et plus) est un service gratuit, pour répondre aux besoins des personnes âgées, de leur famille et des professionnels.

Il vous propose ses services pour vous aider dans vos démarches administratives : dossier APA, CMU, aide sociale, etc., et répondre à vos demandes d'informations diverses.

SOUTIEN A DOMICILE

Pour vous accompagner au domicile, le CLIC vous guide dans la recherche d'une solution adaptée : aide à domicile, auxiliaire de vie, garde de nuit, portage de repas, aide aux courses, préparation de repas, retour à domicile, aide à la toilette, aides techniques, aménagement du logement....

PRISE EN CHARGE

En collaboration avec les professionnels, l'équipe du CLIC évalue vos besoins et élabore un plan d'accompagnement individualisé, assure sa mise en œuvre, son suivi et son adaptation.

Le CLIC assure la coordination institutionnelle et initie des actions de prévention, de soutien et de formation

CLIC

88 rue du 8 mai 1945

BP 20061

59530 Le Quesnoy

Fax : 03 27 14 86 64

accueil@clic-plateau-de-mormal.fr

<http://www.clic-plateau-de-mormal.fr/>

N°Vert (Appel gratuit depuis un poste fixe) :

0 800 60 00 61

L'équipe du CLIC vous accueille du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de
14 h à 17 h

(Permanences sur rendez-vous au N°vert ci-dessus)

Par ailleurs, vous pouvez trouver en mairie un **formulaire** qui vous permet de répertorier de façon très claire toutes les personnes susceptibles d'être prévenues en cas de problème ainsi que les modalités que vous souhaitez pour chaque situation. Ces directives anticipées sont ainsi clairement exprimées, se trouvent à votre domicile, et sont facilement accessibles en cas de besoin.

Toujours utiles, les principaux numéros d'urgence :

Urgence médicale/SAMU : **15**

Pompiers : **18**

Gendarmerie/Police secours : **17**

Médecin de garde : **03 20 33 20 33**

Pharmacie de garde : **0825 74 20 30**

Dentiste de garde : **03 20 33 20 33**

Centre anti poisons : **0800 59 59 59**

SOS Mains : **0826 20 95 75**

Electricité (coupures de courant, interventions de sécurité) : **09 72 67 50 59**

Gaz (fuites, coupures, etc.) : **0800 47 33 33**

Eau (standard Noréade) : **03 27 20 50 50**

Allo service public (renseignements administratifs) : **3939**

Allo escroquerie : **0811 02 02 17**

CLIC- Relais autonomie (centre d'accueil de proximité, d'information, de conseil et d'orientation destiné aux personnes âgées et à leur entourage) :

0800 60 00 61 (appel gratuit) ou 03 27 14 86 24

Communauté de Communes du Pays de Mormal : 03 27 09 04 60

La mairie



Horaires d'ouverture

Lundi : fermé

Mardi : de 10h à 12h et de 16h30 à 18h30

Mercredi : fermé

Jeudi : de 10h à 12h

Vendredi : de 13h30 à 16h

Mail : mairie.bry@wanadoo.fr

Téléphone : 03 27 49 73 80

Communauté de Communes du Pays de Mormal



18 rue Chevray
59530 Le Quesnoy
03 27 09 04 60

Gendarmerie de Le Quesnoy

3 Route de Louvignies
59530 Le Quesnoy
03 27 49 10 18

